DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SIX FOURS LES PLAGES
COMMUNE
SIX FOURS LES PLAGES
POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

N°2026/2494

ARRETE DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LIMITATION DE LA VITESSE A 30KM/H CHEMIN DES BARELLES QUARTIER REYNIER 83140 SIX FOURS LES PLAGES

NOUS Frédéric BOCCALETTI Maire de Six-Fours-les-Plages, Conseiller Métropolitain, Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles, L.2212-1, 2213-1 et suivants et article L.2122-17,

VU le Code de la Route, articles L 141-1, R 110-1, R 413-14 et suivants, R 413-1 et suivants,

VU la délibération N°532 en date du 03 avril 2026 attribuant délégation de fonction et de signature à Monsieur Gilles BALDACCHINO

VU la nécessité de limiter à 30 km/h la vitesse sur le chemin des Barelles en raison de son étroitesse.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, dans l'exercice de ses pouvoirs de Police de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réglementer la circulation tant automobile que piétonnière sur certains axes où ces mesures s'imposent.

- A R R E T O N S -

ARTICLE 1° - A compter de la parution du présent arrêté et de la mise en place de la signalisation, il est crée à titre permanent une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du chemin des barelles.

ARTICLE 2° La mise en place des panneaux réglementaires de signalisation de type B14 (30 km/h), ainsi que leur maintenance seront à la charge de la régie voirie de l'antenne de Six Fours Les Plages de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

ARTICLE 3° - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal.
- Le Directeur Général des Services de la Mairie et tout Agent de la Force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Six Fours les Plages, le douze novembre deux mille vingt six.

Gilles BALDACCHINO
Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité

POLICE MUNICIPALE SIX FOURS LES PLAGES

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20261112-2494-AI
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026